



IMPRIME A REMETTRE AU TRANSPORTEUR AVEC LES JUSTIFICATIFS DEMANDES, POUR POUVOIR BENEFICIER GRATUITEMENT DE LA CARTE D'ABONNEMENT ANNUELLE

Transports Scolaires – Demande d'aide à la scolarité pour les enfants des allocataires du R.S.A. "Socle" ou "Majoré"

Année scolaire 2011 - 2012

DOCUMENT A REMPLIR PAR LE REFERENT SOCIAL

(ou dans l'attente de désignation du référent, par le service constitutif de la demande d'allocation RSA)

⁽¹⁾ **AIDE AUX TRANSPORTS**

Rappel : A remettre au transporteur lors du dépôt du dossier de demande d'inscription scolaire.

(Voir instructions générales en annexe)

Attention : Fournir la notification de la CAF de Vaucluse ou de la MSA pour chacune des aides sollicitées (originaux ou copies)

NOM, PRENOM :

Adresse :

⁽¹⁾ est bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) "Socle" ou "Majoré", depuis le :

⁽¹⁾ a signé un contrat d'insertion du : au :

⁽¹⁾ a engagé une démarche d'insertion depuis le :

Ayant(s) droit scolarisé(s)

Joindre impérativement la notification de la CAF de Vaucluse ou de la MSA de Vaucluse (original ou copie)

Nom, Prénom de l'élève	Date de naissance	Classe	Etablissement scolaire fréquenté

A remplir par le demandeur
 Je certifie, sur l'honneur, l'exactitude des éléments figurant sur la présente fiche.
 Signature _____ Date _____

A remplir par le référent social de la famille
 J'atteste l'exactitude des éléments portés sur la présente fiche.
 NOM et QUALITE DU SIGNATAIRE : _____
 Date _____ Signature et cachet du Service _____

(1) Cochez la case concernée

<p style="text-align: center;">Transports Scolaires Aides à la scolarité pour les enfants des allocataires du R.S.A. "Socle" ou R.S.A. "Majoré"</p>
--

INSTRUCTIONS GENERALES

OBJET DE L'AIDE A LA SCOLARITE

L'aide à la scolarité permet aux familles de bénéficier directement de la gratuité du transport public scolaire, sans avoir à faire l'avance pour l'achat de l'abonnement annuel.

CONDITIONS D'ACCES A CETTE AIDE

- ☞ *L'élève doit être scolarisé conformément à la carte scolaire, et doit résider dans l'une des 25 communes de la CoVe.*
- ☞ *La notification de la C.A.F. ou la M.S.A. doit dater de moins de trois mois, au jour de la rentrée scolaire, ou à la date de prise en compte du dossier de transport scolaire (s'il cela est le cas en cours d'année.). Elle doit être jointe au dossier de demande de carte de transport annuelle, à déposer à l'agence commerciale du transporteur.*
- ☞ *Les bénéficiaires de cette aide sont les familles qui seront éligibles au R.S.A. "Socle" ou au R.S.A. "Majoré" *** (lire précision en pied de page)*

FINANCEMENT DE CETTE AIDE

En complément de la participation financière de la CoVe aux transports scolaires (l'abonnement de 100 € payé par la famille ne représente qu'1/3 du coût réel du service), la CoVe prend à sa charge cette "part famille", pour les bénéficiaires du R.S.A. "socle" ou "majoré".

N.B. : Le financement de cette aide sociale aux transports s'effectue grâce à un fonds de concours provenant du Conseil Général de Vaucluse.

**** : Les familles attributaires du R.S.A. "Activité", devront remplir un imprimé de demande d'Aide Complémentaire aux transports, disponible à l'accueil de la COVE, (Ou en téléchargement sur sont site, ainsi que sur celui de Sud Est Mobilités).*

Le paiement de l'abonnement leur sera demandé par le transporteur, et la CoVe procédera ultérieurement au remboursement, après étude et validation des conditions d'éligibilité (ressources, charges et composition de la famille).
